

## **Compte-rendu de séance du conseil municipal** **du 8 Mai 2022 à 9 h 00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2022

Etaient présents 9: CHOISNEL Nicolas, Jean-Jacques BERTALOT, DUCASSE Patrick, GIRARD Aymeric, FERNANDEZ Loïc, LAMARQUE Caroline, LAUNET Colette, LENSEIGNE Isabelle, TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) 3 : DELFOUR Denis, HAIR Alistair, SAVOCA Enrico,

Absent(es) 2 : KOHLER Joël, Frédéric PRETI,

Pouvoir(s) 3 : DELFOUR Denis donné à DUCASSE Patrick  
HAIR Alistair donné à Christine TRONGUET  
SAVOCA Enrico donné à LAUNET Colette

Madame Christine TRONGUET est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal,
- Travaux en cours, projets, devis,
- Subventions exceptionnelles : Basket – Lou Veratous
- Elections législatives
- Divers :
  - Village Fleuri inscriptions
  - Communes Noms Burlesques
  - Piscine

Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

- Parcours santé : demande de subvention

Le Conseil Municipal accepte le rajout du point à l'ordre du jour.

### **10-2022 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BASKET CLUB MEZIN MONCRABEAU**

Nomenclature : 7.1 Finances locales – décisions budgétaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle du Basket Club Mézin Moncrabeau dont l'équipe par basket adapté (joueurs/joueuses présentant des troubles mentaux et/ou psychiques) s'est qualifiée pour participer au Championnat de France Para Basketball Adapté qui se tiendra du 3 au 6 juin 2022 sur le Département du Gers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à l'association Basket Club Mézin Moncrabeau (BCMM) pour une participation au Championnat de France Para Basket Adapté.

## **11-2022 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LOU VERATOUS**

Nomenclature : 7.1 Finances locales – décisions budgétaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association Lou Veratous pour effectuer des travaux de mise aux normes et aménagement de la terrasse (plateforme, garde-corps, rambarde).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à l'association Lou Veratous pour l'aménagement de la terrasse.

## **12-2022 CADEAU REMERCIEMENT CARRIERE POMPIER BRAMBATI Thierry**

Nomenclature : 7.1 Finances locales – divers

Monsieur le Maire retrace la carrière de pompier de Thierry Brambati et propose au Conseil Municipal de lui faire un bon cadeau en remerciement des 30 années passées au sein de la caserne de pompiers de Moncrabeau:

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'offrir à Thierry Brambati un bon cadeau de 400 € pour du matériel photographique,
- D'Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.
- D'inscrire Les crédits relatifs à ces dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal.

## **13-2022 PARCOURS SANTE ENFANTS/SENIORS**

Nomenclature : 7.5 Finances locales - subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménager au lieudit « Le Boué » un parcours santé. Il rappelle également que ce parcours peut être éligible à une subvention Projet Leader Européen, au titre de la fiche action « soutenir l'itinérance et cheminement doux et les activités de pleine nature » du Groupe Action Locale de l'Albret.

Il présente des devis de matériels et de montage du matériel.

Le montant s'élève à : modules enfants seniors : 4 489.23 HT – montage et pose : 2 745 HT, pour un total de 7 234.23 € HT soit 8 681.08 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le plan de financement suivant :

- Subvention Leader espérée 80 % du montant HT soit :	5 787.38 €
- Autofinancement :	2 893.70 €
Total :	8 681.08 €

-D'Autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention et mener à bien ce dossier.

## DIVERS

- Voirie : Demande à la société Soltechnic pour un balisage des passages piétons.
- Piscine : Pour rappel : l'expert de l'assurance Allianz, au bout de 4 ans, a établi un rapport refusant la demande de reconnaissance au titre des catastrophes naturelles retrait gonflement des argiles des fissures de la piscine et bâtiment cantine. La Mairie a demandé une contre-expertise. L'assurance Allianz conteste cette contre-expertise et demande l'avis d'un 3<sup>ième</sup> expert.
- Salle des sports : demande de devis pour aménager des socles pour des fleurs
- Monument aux Morts : commande de drapeaux rouges et blancs
- Pont : installation de drapeaux
- Villages et maisons fleuris : rappel de la limite d'inscription au 25 mai
- Communes au nom burlesque : 18<sup>ième</sup> rassemblement à Bourgougnague les 27 et 28 août
- Elections législatives : 12 et 19 juin

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 10 h 30